



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 9734

Texte de la question

M. Henri de Richemont attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les problèmes rencontrés par les organisations de consommateurs membres du centre technique de la consommation. En effet, la réduction de 1,2 p. 100 de leurs attributions budgétaires a réduit considérablement le montant dont elles disposaient en 1993, pour assurer, d'une part, leur fonctionnement et, d'autre part, leurs actions spécifiques telles que des campagnes de formation et d'information. C'est pourquoi il lui demande si un effort va être entrepris pour assurer le bon fonctionnement de ces organismes.

Texte de la réponse

En 1993, l'effort général pour maîtriser le déficit budgétaire s'est appliqué également aux crédits à la consommation. Toutefois, les dotations de fonctionnement des centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) n'ont connu qu'une diminution très réduite, en moyenne de 1,2 p. 100 dans leurs attributions budgétaires. Le ministre de l'économie est particulièrement attentif au rôle que jouent les centres techniques régionaux de la consommation dans le développement du mouvement consommateur local. Aussi a-t-il souhaité les faire bénéficier d'un financement stable et leur donner les moyens de poursuivre leurs projets dans des conditions satisfaisantes. Pour 1994, les contraintes budgétaires ont certes conduit à une baisse du budget de la consommation, mais l'aide aux associations locales de consommateurs, qui assurent par leurs actions un service fondamental d'information et d'assistance au consommateur, ne sera pas remise en cause. Elle constitue une priorité des pouvoirs publics. Le montant de l'enveloppe affectée à ces actions en 1994, tant au niveau départemental que régional, sera égal à celui de 1993.

Données clés

Auteur : [M. de Richemont Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9734

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4689

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1535